POLITIQUE. LITTÉRATURE. INDUSTRIE, COMMERCE.

banquier qui présente -ollene

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LEGALES ET AVIS DIVERS. TO SERVICE OF THE PROPERTY OF THE PROPE

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. Gaultier, Javaud, Milon, et Mile Niverlet, libraires;

onsideration qui lui concelle toutes

many is Societa Generals France Serbe, il est

A PARIS A l'Office de Publicité Départemantale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C'e, place de la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

as reflections d'un de nos abounés.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes. 7 heures 49 minut. soir, Omnibus. - 52 - - Express. - 27 - matin, Poste. - 04 - - Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers. 1 heure 03 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut, mat. Express. 11 - 49 - matin, Omnibus. 6 - 123 - soir, Omnibus. Poste. 9 -- 28 --Départ de Saumur pour Tours. Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. » Six mois, — 10 » — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de-mandés, acceptes, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. 19079 veog et ang

189 0 0 11 CHRONIQUE POLITIQUE. 00 20 100 000

Dans la séance du 29 de la chambre des députés italiens, le ministre des finances a présenté un projet de loi accusant un déficit de 311 millions et demandant l'autorisation de contracter un emprunt de 500 millions.

Le ministre a joint à son projet d'empront on autre projet en quelque sorte analogue et qui est une des conséquences de la situation nouvelle qui se crée en Italie. Il s'agit de la création d'un grandlivre de la dette publique du royaume italien.

D'après ce que marque le télégramme, la chambre aurait accueilli avec sympathie l'exposé des motifs développé par le ministre à ce sujet, et qui repose sur cette pensée que l'unité financière était une nécessité en présence de l'unité politique.

Nous apprenons que le bataillon auquel appartenaient les quelques gardes nationaux qui ont tenté de susciter des désordres à Naples a été dissons.

La proclamation du prince lieutenant-général à la garde nationale à ce sujet a produit le meilleur effet; la population a compris que sous cette tentative isolée se cachaient encore les éternels ennemis de l'indépendance et de l'unité italienne.

On dit, à ce que prétend le Movimento, que le gouvernement se propose, aussitôt après l'adoption de la loi qui porte à trois mois la durée du service des corps détachés de la garde nationale, de mobiliser quatre bataillons pour l'Italie méridionale.

(Le Pays.)

On mande de Naples, le 27, que les bandes éparses dans la Basilicate, la Pouille et la Calabre, continuent à être poursuivies dans les montagnes par les

bersaglieri et les gardes nationaux.
Les lettres de Naples confirment, du reste, les démonstrations qui ont en lieu le 24 et les jours snivants, dans cette capitale, à l'occasion d'une circalaire de M. Spaventa.

On mande de Rome, le 27, que la reine Christine va repartir pour la France et que le cardinal Antonelli aurait réponda négativement à une note du

Piémont, demandant l'éloignement du roi de Naples. - Havas.

Les officiers garibaldieus qui se trouvent encore à Naples et qui ne sont point démissionnaires ont reçu, dit-on, l'ordre de se rendre dans l'Italie septentrionale. (Italie.)

Les Nationalités annoncent qu'une députation d'officiers garibaldiens et toute la jeunesse de l'Université de Pavie ont fait une ovation à Garibaldi, qui a visité un de ses amis dans une ville près de Pavie.

Il se confirme que Garibaldi se retire à Caprera.

L'Opinione assure que le roi Victor-Emmanuel enverra à Stockholm un ministre plénipotentiaire, pour annoncer au roi de Suède la proclamation du royaume d'Italie. Le gouvernement suédois, ajoute la même feuille, a déclaré qu'aussitôt que cette formalité serait remplie, il reconnaîtrait officiellement le nouveau royaume. - Havas.

D'après une lettre du consul piémontais à Athènes, adressée à la Gazette officielle de Torin, le gouvernement grec serait disposé à reconnaître le royaume italieu après la présentation des lettres-

Cette reconnaissance a en lieu, paraît-il, de la part

Un télégramme de Vienne annonce que l'ouver-ture du conseil de l'empire a eu lieu le 29 avril. Les deux chambres se sont constituées. Les membres ont prêté serment. Le diplôme du 20 octobre et la patente du 26 février out été déposés, ainsi que les règlements des deux chambres décrétés par l'emperenr. Sa Majesté n'a dû prononcer le discours du trône que mercredi 1er mai.

La Gazette de Vienne déclare, dans son numéro du soir, que le cabinet de Vienne n'à pas demandé de concessions politiques à la Prusse dans les négociations relatives à l'organisation militaire de la Confédération, et qu'il n'a pas exigé notamment la garantie de la Vénétie. Elle regrette qu'on cherche à semer des défiances. Les gouvernements sont pénétrés de la nécessité d'une onion véritable. Les bonnes relations n'ont pas été menacées un instant.

Les sanérailles du président Paloczy ont en lieu, de Pesth, le 29 avril, avec le concours de la population tout entière, sans le moindre trouble. A toutes les maisons flottaient des drapeaux noirs. Les étudiants ont chanté le Szezat. On a prononcé des dis-

Vienne, 30 avril. - Le chancelier de Hongrie n'assistera pas demain, dit-on, à la réception du conseil de l'empire par l'empereur.

Les négociations pour l'union de la Hongrie avec

la Croatie sont ajournées.

On mande de Raguse que dans un combat devant
Nicksich, le colonel Mahmud-Bey a été blessé. Nicksich a été approvisionné.

Vienne, le 29 avril. - Zante, 24 avril. - Hier. il y a eu un conflit entre la garnison anglaise et le peuple. Douze soldats et huit habitants indigenes ont été blessés. — Havas. doe on no b nottronoique

Les dépêches de la Pologue nous apportent des nouvelles dont l'une particulièrement nous paraît d'une haute importance. Selon le télégraphe, le projet d'organisation du royanme a été présenté par le conseil d'Etat à l'appreciation du comité polonais. mais le comité a refusé d'exprimer toute opinion à cet egard.

D'après le même télégramme, le gouvernement, ainsi que le disait le Journal de Saint-Pétersbourg, no paraît pas disposé à tolérer le désordre dans la rue pas plus que l'agitation particulière fomentée au sein de la société polonaise.

Au reste, s'il faut en croire la Gazette de Silésie, les démonstrations ne prennent pas fin, malgré les avertissements que donnent les autorités temporelles et spirituelles. (Le Pays.)

On assure que le gouverneur des îles Ioniennes vient d'adresser aux habitants de Corfou une proclamátion dans laquelle il déclare que si les troubles qui ont éclaté sur plusieurs points continuent, le pays sera mis en état de siège. A Corfou, la ville

to below the control of the control of the sand valid ger cioleminent la robe de l'imposant vicillard,

LA FAMILLE DU FORCAT (1)

maid an tiered stanson to (Suite.) are ab an a

Jennes semmes si belles et si légères, qui jetez l'or à pleines mains dans de belles parures, ne pouvez-vous retrancher quelques perles au brillant collier qui orne votre con gracieux? ne pouvez-vous moins charger votre tête de fleurs et de bijoux? Dites-moi, en seriez-vous moins belles et moins aimables? non, et la couronne qui un jour doit au ciel orner votre front radieux, s'augmenterait de chaque diamant ravi par vous à vos parures de ce monde; car Dieu sourit de la-haut à cette vertu des anges : la charité.

Mais hélas, il n'en est pas ainsi, le cœur du riche est insensible à la misère du pauvre.

O vous qui souffrez, levez vos regards éplorés vers le Seigneur; c'est de la que vient le secours.

C'est ce que fit Julia. Voyant qu'elle ne pouvait attendrir la vieille bonne, elle prit dans ses froides mains les maius raidies de ses enfants endormis et s'écria avec

- Seigneur, les laisserez-vous mourir, faute d'un peu de paille pour étendre leurs membres fatigués !

(1) Reproduction interdite.

Enfants, crie-t-elle en éveillant les deux petites filles et les entrainant vers l'inhumaine servante du pasteur; enfants, joignez vos petites mains et priez cette feume d'avoir pitié de vous, car je suis à bout de forces et de courage.

Aimée sembla seule comprendre la douleur de sa mère. Ses deux bras passés autour du cou de sa petite sœur, comme pour lui servir de sontien, elle implora du regard la vieille et maussade domestique. seroms comret

- Voyez, dit-t-elle en secouant les boucles dorées de sa chevelure soyeuse, ma mère pleure parce que nous avons froid et faim; elle dit que vous pouvez nous réchauffer et nous donner du pain, et vous ne le voulez pas.

Oh! c'est que vous n'avez sans donte pas de petites filles, qui comme nous soient obligées de dormir sous la neigemelas b sengagmos ser esta estalla un risto

C'est si froid la neige, dit-elle en frissonnant et en serrant tendrement Emma sur son cœur.

Seigneur, qu'avez-vous donc mis de si persuasif dans la voix, dans le regard de l'enfant?

La prière de l'enfant est douce comme la musique des anges. Quel cour peut y être insensible? Aucun ; aussi celui de la vieille bonne du curé s'émot-

il à la prière d'Aimée. Le regard limpide et doux des fillés de Julia, la voix plaintive d'Aimee suppliant pour sa mère et sa sœur, ré-

veilla dans son cœur un souvenir endormi.

Elle aussi, avait eu une fille, qui maintenant dormait sous la terre glacee. Les tastines nelle nu'b xuey

Emue à la fin, la vieille essuya quelques larmes tremblantes au bord de ses paupières dénudées et, prenant par la main Aimée triomphante, elle fit signe à Julia de la suivre et les fit entrer dans le presbytère dont la porte se referma.

CHAPITRE VII. - LE PRESBYTÈRE.

- Merci, mon Dieu, murmura Julia en franchissant le seuil de l'asile du pasteur ; merci, mes enfants sont sauvés.

La nuit passa lentement et fit place au jour; triste jour, glace comme celui de la veille, plein de givre et de neige que le vent fouettait en épais tourbillons. Le saab

Julia frissonnait en songeant que, quelques heures auparavant, elle et ses enfants grelottaient sur une route isolée; elle regardait avec amour son dernier né, son beau Henri qui n'avait pas souffert des fatigues de la route comme les pauvres petites filles; l'enfant souriaità sa mère en passant ses doigts potelés dans les boucles dorées des cheveux d'Aimee assise aux pieds de Julia. - Emma dormait encore.

Mª Dormeuil attendait son reveil pour se présenter devant le pasteur de B... dont la servante lui avait donné

Rentré fort tard la veille, le vieux curé dormait encore sans doute. server to zoob see noer a alle siot seb neid est occupée militairement; les troupes campent sur les places et dans les rues. — Havas.

Des informations puisées à bonne source nous mettent à même d'annoncer que, à la suite de négociations suivies auprès de la Sublime-Porte par un agent des Principautés à Constantinople, la Sublime-Porte aurait accordé au prince Couza le grand principe de l'union de la Moldavie et de la Valachie.

Seulement l'union serait limitée à la durée des

ponvoirs du prioce Couza.

Une conférence doit, nous assure-t-on, se réquir à Paris pour se prononcer sur la proposition de la Sublime-Porte, et l'union serait ainsi résolue.

Avec la proclamation de l'union devant les chambres par le prince Couza serait inauguré, si nes renseignements sont exacts, un nonveau système de gouvernement dans les Principautés unies.

(Le Pays.)

Les mesures financières adoptées tout récemment par le gouvernement de la Sublime-Porte ne paraissent avoir satisfait qu'à demi l'opinion publique à Constantinople. On pense que des modifications indispensables seront introduites.

Une dépêche de Lisbonne annonce que les élections qui viennent d'avoir lieu en Portugal ont donné une majorité considérable au ministère.

Tous les ministres ont été réélus. (Idem.)

Une dépêche de Londres donne des nouvelles de Washington du 15 avril. Dans une proclamation, M. Lincoln convoque la milice des États, an nombre de 75,000 hommes, pour reprendre les forts et les propriétés pris à l'Union. Le congrès est convoqué pour le 4 juillet. Le fort Montgomery fait des préparatifs pour résister aux hostilités.

On croit que le Sud déclarera la guerre. On s'attend à ce que l'armée du Sud marchera par la Virginie, se dirigeant vers le Nord. La convention de la Virginie a adopté des amendements à la constitution; elle s'est ajournée sans prendre de résolution sur la proposition d'un membre de faire cause com-

mune avec le Sud. — Havas.

Londres, le 29 avril. — Dans la chambre des lords, lord Wodehouse, répondant à lord Malmes-bury, dit que l'Angleterre est résolue à ne pas imposer ses conseils à l'Amérique. Le ministre britannique a reçu l'instruction d'expriner l'espoir que la honne entente sera rétablie entre le Nord et le Sud, mais de s'abstenir de donner des conseils. — Havas.

Le mouvement annexionniste prend tous les jours de nouvesux développements à Saint-Domingue. Presque toutes les communes ont fait un pronunciamento en faveur de l'Espagne, au cri de : Vive Isabelle!

La Correspondencia dit que le gouvernement est disposé à consentir à la réincorporation des Dominicains lorsqu'il connaîtra le vœu unanime du pays.

On nous écrit de Madrid :

Plusieurs journaux étrangers ont prétendu que le 18 mars, jour de la proclamation de l'annexion de la république de Saint-Domingue à l'Espagne, la capitale était occupée par des troupes espagnoles. Cette assertion est complètement fausse : ainsi que je vous l'ai déjà écrit, il n'y avait le 18 mars, — jour où le pronunciamento des habitants et des troupes a eu lieu spontanément, — ni un soldat espaguol dans la ville, ni un navire de guerre dans le port

La proclamation suivante, de l'ex-président de la république, est la meilleure preuve de l'exacti-

tude de ce que vous avez avancé:

« PEDRO SANTANA,
» Au nom de S. M. la reine dona Isabel II.

» Considérant que la spontanéité avec laquelle on a proclamé S. M. la reine dona Isabel II comme souveraine de la partie espagnole de Saint-Domingue, que la nature de cet acte n'a pas permis de faire les préparatifs qu'exige un aussi grand évènement, et que, par conséquent, il n'est pas possible de mettre en pratique, pour le moment, la législation de la monarchie;

» Considérant qu'un peuple ne saurait rester sans nne administration fixe, avons ordonné et ordon-

nons ce qui suit :

» Article unique. Les lois, décrets, règlements et autres dispositions qui, jusqu'à présent, ont régi la république dominicaine, seront maintenues comme par le passé, à l'exception de celles qui concernent la souveraineté, tant que de nouvelles dispositions n'auront pas été prises.

» Santo-Domingo, 18 mars 1861. SANTANA. »

Des journaux étrangers ont annoncé que le gouvernement françaisavait protesté contre ce qui vient de se passer à Haïti. C'est une erreur.

Le représentant de la France s'est borné à ame-

per son pavillon.

Cette mesure, qui est d'usage en pareil cas, est un simple acte d'expectative. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

Le Moniteur publie un décret impérial qui proroge la session du Corps-Législatif jusqu'au 4 juin inclusivement.

Le ministre de l'intérieur, écrit-on de Paris au Journal du Loiret, vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les engager à prescrire d'ans manière formelle l'euvoi dans les campagnes des enfants de toutâge et de tout sexe, valides ou infirmes, qui sont actuellement dans les hospices des enfants trouvés. Cette mesure, dont les avantages sont démontrés dans la circulaire au point de vue économique, au point de vue moral et au point de vue social, devra avoir reçu son exécution complète au mois d'août prochain.

- Les ambassadeurs de Siam qui viennent en France ont pris passage sur la Gironde.

— Il y a encore des capitalistes sérieux pour les affaires honorables. Le succès qui répond à l'appel de la Société Générale Franco-Serbe en est une preuve. Ce qui donne surtout la mesore de l'estime que les capitaux accordent à cette affaire, c'est que les souscriptions arrivent en foule des départements, et que l'empressement est des plus remarquables à Lyon, à Marseille, sur le littoral du Rhône, partout où l'on a vu naviguer les six magnifiques bateaux à vapeur que la Société a achetés au prix de 460 mille

francs, et qui représentent un matériel ayant coûté un million six cent mille francs.

Ajoutons que le nom du banquier qui présente cette affaire au public après s'y être personnellement intéressé pour une forte part, et avoir accepté la présidence du Conseil de surveillance, est à lui seul une garantie.

En dehors des avantages financiers et de la sécurité exceptionnelle qui recommandent à l'attention des capitaux la Société Générale Franco-Serbe, il est d'ailleurs une considération qui lui concilie toutes les sympathies nationales. On ne peut refuser de s'intéresser vivement à une entreprise dont le but est si éminemment conforme au génie d'expansion qui caractérise notre pays. Grâce à elle en effet le drapeau français se déploie sur le Dannbe, dont la libre

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

navigation a été ouverte à tontes les nations par

l'acte final du Congrès de 1856. — E. DUTIL.

Il y a quelques jours, nous avons reça de M. Jalien Sanzay, de Paris, une longue lettre sur les chemins de fer dans le Samurois. Cette lettre n'est pas une réponse aux réflexions d'un de nos abonnés, que nous avons publiées dans notre n° du 4 avril, mais elle a simplement été provoquée par ces mêmes réflexions.

L'article de M. Julien Sanzay se divise en deux parties. La première est consacrée à des considérations générales, réunies en un exorde pompeux, qui pourrait servir de préface à un livre très-intéressant; mais comme elles ne peuvent avoir d'influence sur le tracé d'un chemin de fer sur la rive gauche de la Loire, nons les supprimons et ne reproduisons que la seconde partie de cet article.

George't outsommys Paris , 22 avril. 100

LES CHEMINS DE FER DANS LE SAUMUROIS.

Monsieur le Rédacteur,

Parmi les lignes d'argente nécessité, qu'il faut construire à tout prix, figurent plusieurs chemius qui doivent traverser le Poitou et la Vendée, et qui sont d'un grand intérêt pour notre pays. A l'occasion des questions relatives au tracé de ces chemius, Saumur s'est réveillée et est sortie de son apathie; une voix s'est élevée et a demandé, dans votre numéro du 4 avril, l'exécution du chemin de Saumur aux Sables.

Le Saumurois retirerait sans doute de magnifiques avantages de l'exécution prompte de cette ligue; mais, pour qu'elle se constroise, pour qu'elle lui soit accordée, il faut qu'il prouve qu'il mérite de l'obtenir, qu'elle doit lui appartenir.

L'anteur de la lettre que vous avez insérée dans vos colonnes fournit-il cette preuve? J'ai le regret d'être obligé de faire une réponse négative. Permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de m'arrêter un instant sur ce travail et de l'examiner avec vous.

Dans la première partie de sa lettre, l'auteur établit clairement la nécessité pour la Compagnie d'Orléans de construire une ligne directe de Paris aux Sables, si elle veut conserver pour Paris le trafic des voyageurs et des marchandises de la Vendée, que, sans la construction de cette ligne, la Compagnie de l'Ouest lui enlèverait infailliblement avec son

Julia se trompait; elle entendit dans la cour l'aboiement joyeux d'un chien rentrant au logis, et, soulevant l'humble rideau de percale appendu à la fenètre de sa chambre, elle aperçut le vieux prêtre qui rentrait au presbytère.

D'où venait-il si matin, par cette neige glacée? nul ne le savait.

Il était infirme et cassé; pourquoi sortait-il par cet affreux temps d'hiver?

Demandez-le aux pauvres gens sans feu et sans pain, ils vous répondront.

Demandez à l'orphelin qui le soutient et le console?

Demandez à la jeune fille abandonnée qui lui a tendu,
dans sa détresse, une main secourable?

Demandez au vieillard, à l'innocent et au coupable, quel est celui qui, au nom du Seigneur, sourit et par-donne?

lls vous diront : le prêtre!!!.........

Car soulager les douleurs de l'âme et du corps, est icibas le ministère auguste des serviteurs du Très-Haut. Elle est bien douce et bien noble la tâche que Dieu leur a départie.

Ces pensées se présentaient en foule à l'esprit de Julia, qui contemplait avec respect l'humble pasteur de son village.

Enfant, elle se souvient qu'elle a joué sur ses genoux; bien des fois elle a reçu ses doux et graves conseils. — Reconnaîtra-t-il l'enfant de sa prédilection, celle qu'il affectionnait particulièrement à cause de sa douce et resplendissante beauté, de son innocence et de sa candeur? Quatre-vingts hivers ont blanchi les cheveux du vieux prêtre; sa taille est voûtée, sa voix tremblante et cassée; le voile épais de sa vieillesse s'est étendu sur ses yeux.

En le regardant, Julia sentait son cœur se gonfier de larmes amères. Ce vieillard lui rappelait tout son passé, tous les rêves dorés de sa pure et tranquille jeunesse, toutes ses espérances anéanties par le malheur et la honte. Absorbée dans ses souvenirs, elle oubliait le monde entier pour revivre quelques instants de ses heureux jours d'autrefois.

Elle se souvenait des murmures joyeux du soir, lorsqu'elle jouait au village avec ses compagnes d'enfance.

A cette heure mystérieuse où le jour fait place à la nuit, alors que tinte l'angelus, cette sublime prière de l'ange à Marie.

C'était l'heure où le vieux pasteur se rendait à l'église pour y réciter la dernière prière. Que de foisil avait, de sa main vénérable, beni les jeux de ceux qu'il appelait ses enfants, en traversant gravement leurs rangs joyeux. Alors, comme aujourd'hui, des boucles argentées couronnaient sonhumble front; seulement les derniers rayons d'un soleil d'été les coloraient d'une teinte rose et mourante, douce comme un reflet du ciel; aujourd'hni, c'est

la brise d'hier qui les soulève et gémit en faisant voltiger violemment la robe de l'imposant vicillard.

Là-bas, voilà le cimetière où repose, de l'éternel sommeil, la mère que Julia ne connut jamais !...

Oh! comme un de ses sourires caressants ferait de bien à son ame affligee; helas! la pauvre femme n'a jamais connu ni ses sourires ni ses caresses.

Et ces pensées brisaient le cœur de Julia, triste comme le vent qui se plaignait en pliant jusqu'à terre les arbres dépouillés.

M. Dormeuil pleurait en silence.

Elle pleurait sur sa belle jeunesse, sur son amour brisé, sur sa vie à venir.

Oh! pourquoi pleurez-vous, Julia? pauvre femme, songez à vos enfants.

Regardez et séchez vos pleurs; souriez, le devoir vous le commande, souriez à Aimée qui verse des larmes en baisant vos froides mains. Les larmes tombées des yeux de l'enfant sont une ro ée rafraichissante pour un cœur blessé.

Mar Dormeuil mit trève à sa douleur et sourit à Aimée pour la consoler. Elle pensa que Dieu ne l'avait par abandonnée, puisqu'il lui restait ses enfants pour l'aimer. Elle se dit qu'il lui fallait du courage pour les élever et pourvoir à leurs besoins.

(La suite au prochain numero.)

-aieth-lachanahangas (1)

chemin d'Angers au Mans. Je suis pleinement de cet avis : l'intérêt particulier de la Compagnie d'Orléans, comme celui des contrées à desservir, milite en faveur de la construction de ce chemin ; je me permettraiseulement une observation. Pourquoi, à l'occasion de ce débat, et pour arriver à ce résultat, parler de la ligne de Nantes à Napoléon, destinée à servir d'autres intérêts? pourquoi avancer qu'elle sera improductive et conseiller officiensement à la Compagnie d'Orléans de ne pas regarder cette ligne avec sollicitude, de ne pas se hâter de la construire? Je crois non-seulement que de tels conseils sont inopportuns, mais qu'une semblable assertion est un peu risquée, est légèrement avancée, et que la ligne de Nantes à Napoleon avec son prolongement naturel sur Bordeaux, formant la têle du chemin qui doit unir, relier les deux grands ports de l'Atlantique, est appelée à un florissant avenir. - Respectons donc les intérêts d'autrui, si nous voulons qu'ou respecte les notres.

Mais avançons dans la discussion. Monsieur le Rédacteur; un point est maintenant nellement établi: la nécessité pour la Compagnie d'Orléans et bien entendo poor l'Etat (ceci est hors de discussion) d'établir une ligne directe de Paris aux Sables. Mais quel trace choisir? Deux projets sont en présence! Quelle ligae préférer? Sera-ce le chemin de Saumor aux Sables qui l'emportera ou celui de Tours aux Sables? Quelles raisons d'accepter l'un, de repousser l'autre? En présence de deux tracés, également avantageux au point de vue de l'intérêt général, il est de toute évidence que la Compagnie devra exé-cuter celui qui paraîtra devoir être le plus productif et qui donnera satisfaction au plus grand nombre

d'intérêts particuliers.

En bien! c'était le moment, pour l'auteur de la lettre, de nous faire connaître les intérêts respectifs des pays traversés par l'un et l'autre tracé; c'était le moment de nous faire apprécier les éléments de trafic de l'une et l'autre ligne; c'était le moment de nous mettre sous les yeux des chiffres reposant sur des bases incontestables et permettant d'évaluer le revenu probable de chacane des deux voies ferrées; c'était le moment de nous faire toucher du doigt les richesses inexploitées que les railways mettraient nécessairement au jour : c'était le moment de nous faire assister au spectacle des profondes transformations que devait amener la construction des lignes; c'était le moment enfin de tirer de cette comparaison soutenue une conclusion éloquente en faveur de l'une ou de l'autre ligne. - Avant de dire aux ingénieurs : étudiez, il fallait nons prouver que le chemin de Saumur aux Sables pouvait être productif (1); il fallait nous dire si le gouvernement serait on non obligé de nous accorder une subvention, et, au cas où il le serait, nous faire connaître le chiffre de la subventien; il fallait, en un mot, nous prou-ver que l'exécution de ce chemin était préférable à cella de la linea de Tourne Satisfaction de la linea de la lin celle de la ligne de Tours aux Sables, au double point de vue de l'intérêt de la Compagnie d'Orléans et des pays traversés. Au lieu de cela, l'auteur de la lettre nous a donné des phrases banales, une étude incomplète et injuste. Oui, injuste! je maintiens le mot Quoi! vous vous étendez avec complaisance sur l'importance industrielle et commerciale des villes desservies par la ligue que vous préconisez, vous trouvez moyen de nous parler de Doue et de son commerce considérable de grains, de bestiaux, de chaux hydraulique; de Vihiers et de ses importantantes foires; de Mortagne dont l'industrie grandit chaque jour, et vous ne dites qu'un mot de Loudon, vous n'en parlez que pour nous apprendre qu'elle est déjà desservie par un omnibus de la ligne de Tours a Nantes, et vous passez sous silence son commerce de grains, de vins, de cire, de chanvres, de dentelles, etc., et vous escamotez Chinon avec ses fabriques de toiles et de lainages, ses grains, ses vins, ses fruits et ses pruneaux renommés; Thouars, dont le marché est si bien approvisionné des denrées produites en abondance par son riche canton; Chàtillon et ses belles carrières, ses marchés de bestiaux, ses fabriques de siamoises; Chantonnay et ses importantes mines de houille qui n'attendent que la voie ferrée pour prendre un prodigieux essor! Soyez donc justes; ce n'est pas ainsi qu'on lutte contre un concurrent, ce n'est pas ainsi qu'on remporte une victoire, ce n'est pas ainsi qu'on sert son pays.

La question est maintenant bien posée, Monsieur le Rédacteur, il ne s'agit plus que de la résoudre. Trouver, en s'appuyant sur les statistiques officielles et les renseignements particuliers, en faisant une étude comparative des deux lignes, quelle est celle qui doit l'emporter sur l'autre : voilà le problème. - Cette étude demande du temps et du travail ; je

(1) Je dis pouvait, parce que la seule évaluation exacte des dépenses d'établissement peut fixer d'une manière défi-nitive sur le revenu, évaluation qui ne peut résulter que d'études spéciales faites par les ingénieurs des ponts-et-

rishe nor limpriment sousstone.

provoque la discussion sans en prévoir le résultat. J'invite tous ceux qui veulent la prospérité de leur pays, tous ceux dont le cœur souhaite ardemment le bonheur de leur ville natale, à s'occuper de cette question, à descendre dans l'arène; j'espère pouvoir les y snivre, et j'oserai même, s'il y a lieu, les y précéder. L'amour de mou pays, ma bonne volonté suppléeront à ma jeunesse et à l'insuffisance de mes

Je ne terminerai pas, Monsieur le Rédacteur, sans vons dire quelques mots au sujet d'une autre ligne sur laquelle j'espère aussi revenir; je veux parler de celle de Poitiers au Mans, par Saumur. Cette ligne ne peut être qu'une ligne locale, mais c'est à coup sûr une ligne locale de premier ordre. Quel débouché pour nos vins, pour nos céréales, pour tous les produits agricoles et manufacturés de potre pays! Quelle source de prosperite pour toute la contrée. - Saumur relie au Mans, à Caen, Cherbourg , a la Normandie et a l'Angleterre ; à Bordesux, à Bayonne, au Midi et à l'Espagne; à Angoulème, à Périgueux, Montauban, Toulouse, Rodez, Beziers, Cette, Marseille, l'Algérie, l'Italie et l'Orient (1); à Poitiers, Limoges, Montloçon, Moulins, Macon, Chalon, Clermont, Lyon, l'Est et la Suisse (2). Quelle brillante position ! quel magnifique avenir !

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée, SANZAY, JULIEN.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Si nous sommes hien informés, la Turquie proposerait dans ce moment aux grandes puissances de maintenir en Syrie un corps de troupes françaises de 1500 hommes renforcé, par environ 500 hommes de troupes de débarquement fournies par les autres

Cet arrangement aurait pour objet, dans les vues de la Turquie, de rassurer les Chretiens d'Orient, sans inquieter aucune des puissances européennes.

Les îles turques de l'archipet suivent l'exemple des îles Ionieques. Une dépêche nous apprend qu'à lear tour elles demandent leur annexion au royaume (Pays.)

Sarajevo, 1er mai. - Les consuls sont arrivés le 25 avril au défilé de Douga; ils ont parlementé avec les chrétiens soulevés qui, par déférence pour les grandes puissances, out abandonné les défilés de Douga et de Christatch. Les consuls sont arrivés le 26 a Mitkohich, qui a été débloquée. - Havas.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATIONS des fournitures de bois (cotrets et gros bois), à faire, tant au Bureau de Bienfaisance de la ville de Saumur, qu'aux différents établissements municipaux.

Le mardi 7 mai 1861, il sera procédé, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à une heure après midi, a deux adjudications spéciales, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures à faire pendant cinq années au Bureau de Bienfaisance de cette ville et aux divers établissements monicipaux. Ces fournitures feront l'objet de deux adjudica-

tions distinctes, pour lesquelles deux soumissions seront obligatoires.

La première adjudication concernera les cotrets à fournir au Bureau de Bienfaisance.

La quantité en est approximativement fixée à sept mille par année, et la mise à prix à soixante-cinq francs le cent.

La seconde adjudication concernera les fournity.

res à faire aux établissements monicipaux. Elle s'appliquera : 1º aux cotrets, dont la quantité est évaluée approximativement à mille, sur la mise à prix de soixante-einq francs le cent; 2º au gros bois, fourniture approximativement fixée par année à quatre cent cinquante quintaux métriques (45,000 kilogrammes), sur la mise à prix de deux francs soixante centimes le quiotal.

(1) Deux lacunes existent seulement sur cette ligne de Saumur à Béziers, celle de Rodez à Graissessac, décidée en principe, et celle de Périgueux à Montmoreau, qui est main-tenant l'objet d'une enquéte dans les départements de la Charente et de la Dordogne, et à l'occasion de laquelle le conseil municipal de Périgueux a pris, à la date du 23 mars dernier, une délibération pressante, insistant vivement sur le caractère d'utilité générale de cette ligne, et principale-ment sur les avantages qu'en retirerait la ville de Périgneux, délibération que je reproduirais d'ailleurs avec plaisir.

(2) Si la concession éventuelle de la ligne de Poitiers à Limoges est transformée en concession définitive, ce qui ne saurait beaucoup tarder, il n'y aura plus à concéder que la ligne de Paray à Mâcon, sollicitée vivement par le conseil général de Saone-et-Loire, et dont l'exécution a été promise par l'Empereur lors de son dernier passage à Macon.

Pour être admis à concourir à ces deux adjudica. tions, chaque concurrent devra fournir un certificat de moralité, ayant moins de trois mois de date. délivré par le maire de la commune de sa résidence.

Il serafacultatifaux concurrents de soumissionner, selon leur gré, pour l'une ou l'autre des fournitares à effectuer, ou pour les deux, si bon leur semble. Dans ce dervier cas, il devra être établi, sur timbre, une soumission séparée pour chacune de ces deax adjudications. Cette soumission devra être renfermée dans une enveloppe spéciale, cachetée, et porter pour suscription le mot : Soumission.

Un seul certificat de moralité suffira; il devra aussi être place dans une enveloppe séparée et cachetée, et porter pour suscription le mot : Certificat. Ce paquet devra être lui-même renfermé dans une enveloppe commune avec la soumission se rattachant à la ville, si le concurrent soumissionne pour les deux adjedications, ou bien dans une enveloppe renfermant la soumission qui lui sera spéciale et porter, suivant le cas, l'une des deux suscriptions suivantes: Soumission pour la fourniture de bois à faire aux établissements municipaux, ou bien soumission pour la fourniture des cotrets à faire au Bureau de

L'adjudicataire n'aura aucun cautionnement à fournir, la retenue qui lui sera faite d'un dixième sur les fournitures loi en tiendra lieu.

Les concurrents pourront prendre au Secrétariat de la Mairie connaissance des deux cahiers des char-

ges qui ont trait à chacune de ces adjudications. Hôtel-de-Ville de Saumor, le 12 avril 1861.

Le maire, DUTERME, adjoint.

Modèle de la soumission concernant le Bureau de Bienfaisunce.

Je sonssigné (nom, prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à Sanmur, ayant pris connaissance du cahier des charges relatif à la fourniture des cotrets à faire au Boreau de Bienfaisance, m'engage à exécuter cette fourniture moyennant un rabais de (exprimer le rabais en toutes lettres, sans fraction de centime) sur la mise à prix fixée.

Saumur, le 1861. (Signature)

Modèle de la soumission concernant la fourniture de la ville.

Je soussigné (nom, prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à Saumur, ayant pris connaissance du cahier des charges relatif à la fourniture des cotrets et gros bois à faire aux divers établissements communaux, m'engage à exécuter cette foorniture moyennant un rabais de (indiquer le rabais en toutes lettres et sans fraction de centime) sur le cent de cotrets, et moyennant un rabais de sur le quintal métrique de gros bois. 1861. 10s to smeb

Saumur, le (Signature). (195)

AVIS.

TRAVAUX DE DÉFENSE DE LA VILLE DE SAUMUR CONTRE LES INONDATIONS.

Levees d'enceinte du Thouet et de la Loire.

ACQUISITION DE TERRAINS POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Saumor, le 9 mars 1861,

A la requête de M. le Procureur impérial,

Le Tribunal:

Vu le décret du 12 mai 1860, qui autorise les travaux de défense de la ville de Saumur contre les inondations;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date do 26 décembre 1860, qui désigne les terrains que l'Etat est dans la nécessité d'acquerir pour l'exécution des travaux, et auxquels l'expropriation est applicable;

Vu les refus des propriétaires de ces terrains d'accepter les offres amiables qui leur ont été failes;

Vu les articles 1, 2, 11, 13 et 14 de la loi du 3 mai 1841;

Vu les pièces produites, établissant l'utilité publique des acquisitions, et constatant que les formalités prescrites par la loi ont été rem-

Attenda que les parties n'ont pu s'entendre sur le prix des parcelles à exproprier;

Prononce l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de:

1º Un are 48 centiares de pré, situés au lieu dit Fu pour la légalisation de la righuture ci

Es mairie de Samur, le

la Chonetterie, portés sons les nos 1,146, 1,147, section G do plan cadastral, appartenant au sieur Fouquet, Daniel, propriétaire, et dame Arsène-Désirée Lieutaud, son épouse, demeurant à Sau-

2º Sept ares 91 centiares de pré, situés au lieu dit rue du Pont Saint-Lazare, portés sous le nº 160, section F du plan cadastral, appartenant à dame Marguerite Dutemple, épouse autorisée et assistée de M. Leon Mayaud, negociant, demeurant à Sau-

3º Six ares 65 centiares de pré, situés au lieu dit les Rivières, portés sous le nº 183, section F da plan cadastral, appartenant a M. Millon, Louis, arpenteur-géomètre, et dame Suzanne Guitard, son épouse, demeurant à Saumur;

4º Un are 56 centiares de jardin, situés à Nantilly, portes sous le nº 200, section F du plan cadastral, appartenant à M. Boutin, Samson, fils,

demourant à Saumor;

5º Quatre-vingt-huit centiares de sanlaies, situés au lieu dit la Mare-Maillet, désignés au nº 30, section F du plan cadastral, apportenant au sieur Marchand, Jules, dit Rousseau, chapelier, demearant à Saumur :

6º Deux ares 7 centiares de saulaies, situés au même lieu, portes sous le u° 30, section F dudit plan, appartenant an sieur Lacroix, Joachim, propriétaire, et dame Louise Talbert, son épouse,

demeurant & Saumur; 7º Trois ares 9 ceotiares de terre, situés au lieu dit le Chardoonet, désignés au nº 19 . section G da plan cadastral, appartenant à dame Chantal (Rose-Françoise), venve de Joseph-Alexandre Baillergeau, propriétaire, demeurant au Pay-Notre-Dame.

Nomme M. d'Epinay, juge, magistrat-directeur du jury chargé de fixer les indemnités, et désigne Ducamp, joge-soppleant, pour le remplacer

Dans la huitaine qui suivra la notification du présent avis, les propriétaires sus-dénommés seront

tenus d'appeler et de faire connaître à l'administration (hôtel de la Sous-Préfecture à Saumur), les fermiers, ceux qui auraient des droits d'usufruit, d'habitation ou d'usage, tels qu'ils sont réglés par le Code Napoléon, et ceux qui pourraient réclamer des servitudes; sinon ils resteront chargés envers ces derniers des indemnités qu'ils pourraient réclamer. Les autres intéressés sont mis en demeure de faire valoir leurs droits et de les faire connaître dans le même délai de huitaine, à défaut de quoi ils seront déchus de tous leurs droits à l'indem-

En Sous Préfecture, à Saumur, le 2 mai 1861. Le Sous-Prefet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur

VIO O'NEILL DE TYRONE. (224)

ETAT-CIVIL du 1er au 15 avril 1861.

NAISSANCES. - 1, Louise-Anne Girard, île Maffray; - Auguste-René Châtain, rue Saint-Nicolas; - Josephine Louise Perrichet, rue d'Orleans; - 2 Pauline Jouan, rue de la Visitation; - 4, Antoine Dutheil, rue de Fenet; — 5, Edouard Coursolle, carrefour Dacier; — 6, Léonie-Laurette Cornil-lesu, rue de la Tonnelle; — 8, Victorine-Julie Leroy, rue Saint-Nicolas; — 9, Antoine Tessier, rue de Fenet; — 44 Louise Person rue de Fenet; - 11, Louise Proust, rue du Portail-Louis; -12, Edouard Behu, rue du Pressoir-Saint-Autoine; - Lucy-Marie-Rose Boudent, rue du Presbytère; - 13, François Eugène Aubineau, rue de Fenet.

MARIAGES. -2, Louis Boisseau, blanchisseur, a épousé Zoé Champrobert, domestique, tous deux de Saumur; - 8, Pierre Galé, cocher, a épousé Louise Ermenou, jardinière, tous deux de Saumur; —13, Louis-Elie Lusseau, charron, de Varrains, a épousé Marie-Louise Triolet, domestique, de Sau-

DECES. - 3, Louis Sève, charcutier, 65 ans, rue du Pressoir St-Antoine; - 6, Marguerite Verneau, rentière, célibataire, 73 ans, place Saint-

Pierre; - Marie Choyer, propriétaire, 63 aus, épouse de Pierre Choyer, à l'Hôpital; - 7, Jean Aopelit, cavalier de remonte, 47 aus, célibataire, Hopital militaire; - Antoine-Gilbert Debray, tonnelier, 42 ans, rue des Saulais; - Françoise-Madelaine Sigougneau, rentière, 83 ans, veuve François Gautier, rue du Pressoir-St-Autoine; - Eulalie-Marie Allard, rentière, 70 ans, veuve Joseph Daveau, rue du Puits-Neuf; - 9, Renée-Francoise Guilleux, propriétaire, 71 ans, veuve Pierre Poissoo , rue Braud ; — 10 , Marie Michelet , rentière , 78 ans, veuve Gaspard Avrillon, rue d'Orléans; -11. Pierre Gallet, menuisier en voitures, 52 ans. rue du Portail-Louis ; — 12 ; Marie Salmon, journahere, 73 ans, célibataire, à l'Hôpital; - Joseph Gangneux, 5 mois, rue de Fenet; - 13, Joseph Barault, tisserand, 61 ans, a l'Hôpital; — 15, Louis Petit, horloger, 64 ans, rue du Pavillon.

TAXE DU PAIN du 1er Mai.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 20 c. 83 m. Seconde qualité.

. 18 c. 33 m. Les cinq hectogrammes..... Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes...... 15 c. 83 m.

Nota. - Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

BOURSE DU 30 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 67 75. 4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme a 95 50. BOURSE DU 1er MAI.

5 p. 0/0 hausse 35 cent. — Ferme à 69 10 41/2 p. 0/0 hausse 10 cent. - Ferme a 95 60.

P. GODET, propriétaire - gérant.

M. COULON, ancien notaire à Brain-sur-Allonnes, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHALON.

Les créanciers de la faillite du sieur Viocent Châlon, marchand de chevaux. demeurant à Saumor, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le lundi 6 mai 1861, à peuf heures du matin, en la chambre du Conseil du Tribunal, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le Greffier du Tribunal, (225) TH. Busson.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHASLES.

Les créanciers de la faillite du sieur Chasles, quincaillier, demearant cidevant à Saumur, aujourd'hui saus domicile connu, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se tronver le lundi 6 mai prochain à 10 heures du matin, en la chambre du Conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal, (226)TH. BUSSON.

A CEEDER

Pour la St. Jean prochaine,

UN FONDS D'ÉPICERIE

Avec un Établissement de Bourrelier; Le tout situé rue du Pressoir-Saint-

and orland Autoine, à Saumor. Tontes facilités seront accordées pour les paiements. S'adresser à M. ARTIF.

A VENDRE

LUZERNE DE PREMIERE QUALITE

A 45 francs la charretée, A prendre à CHOZÉ, commune de Cizay, route de Doue, à 12 kilomètres de Saumur.

UNE FEMME de 40 ans désire trouver un emploi comme side poor des travaux de ménage et comme cuisi-

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Onvre des Comptes-Courants avec CHEQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne (629)qui en fait la demande.

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, mans de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des îles. — Pour éviter les contrefaçons, exiger paquets labres, souts verts et notice ross. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie. Signés: LECOQ ET BARGOIN.

2

Etude de Mo TOUCHALEAUME, no-1 taire à Saumur.

AN EVERTAIN HE HAD MAISON

Sise à Saumur, rue Bodin , nº 22.

S'adresser, pour traiter, audit no-(125) Changement de Domicile.

ROBIN, perruquier, a transféré son domicile, rue d'Orléans, à côté de la Belle-Jardinière.

On trouvera chez lui des pommades au détail.

Abonnements au mois et à l'aunée.

an concurrent

le Redacteur.

Dagage en la

pame I finh lup

des dépenses d'ét

nilivo sur le reve

d'études spéciales fi

Saumar, P. GODET, imp.

FABRIQUE A ROUEN
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 44, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gres, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et epaissir, leur domer souplesse et brillant, retarder le blanchiment et detruire en peu de temps les pellicules muisibles a la croissance des cheveux. (Garantic.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZRAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfameurs; à Baugé.

M. CHAUSSEP ED . coiffeur-parfumeur.

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafrachissant et bygiénique; il bianchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu cause par l'action du rasoir. Enfin, il est antiméphitique, ce qui le rend indispensable, aux personnes qui frequentent les bals, les theàtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le vinaigre angles de l'est et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conscil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Bonen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. —
Maison à Paris, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION
PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON
Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parlumeurs et Herciers de France et de l'Etranger

A SAUMUR, chez MM. Balzeau et Pissot, coificurs-parfumeurs; & BEAUGÉ, M. Chaussepied, coificur-parfumeur.

Ce Vinaigre de Toilette par excellence, le plus à la mode aujourd'hui dans la

bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son parfum que par ses propriétés éminemment toniques et rafraîchissantes pour la toilette du corps et du visage. Son emploi dans un bain est des plus hygiéniques et des plus agréables; après la barbe, il dissipe le feu du rasoir; il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Chez E. COUDRAY, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris, ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.